

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NOIRON SUR SEINE

Département (s) : 21 - Côte d'Or

2013 - 2032

Surface cadastrale 248,11 74 ha

Surface retenue pour la gestion 248,12 ha

Altitudes extrêmes : 210 m - 340 m

Schéma régional d'aménagement : Bourgogne

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NOIRON SUR SEINE

2013 - 2032

Le contexte :

La forêt communale de Noiron sur Seine, d'une surface de 248,12 ha, est située sur les plateaux calcaires bourguignons, près de Châtillon sur Seine. Elle est constituée d'un massif principal au relief tabulaire, entaillé d'une combe au Nord-Ouest et de quatre parcelles en versant détachées au Sud-Est. Le climat est de type atlantique à forte influence continentale, avec une pluviométrie annuelle de 915 mm et un nombre de jours de gel sous abri de 83.

Les stations forestières sont favorables au hêtre sur 75% de la surface et aux chênes sessile et pédonculé sur le reste. Les sols sont de profondeur faible à moyenne.

Le chêne est majoritaire sur 54% de la surface et le hêtre sur 29%; les résineux occupent 17 ha. L'évolution actuelle du climat place le hêtre en position de vulnérabilité dans cette forêt pour les années à venir; le mélange d'essences sera donc à privilégier.

La forêt est essentiellement constituée de bois moyens, en mélange avec des petits bois ou des gros bois. Il n'existe aucun peuplement à dominante gros bois.

Le capital sur pied est moyen dans l'ensemble.

Les enjeux principaux de la forêt :

L'enjeu principal de la forêt est la production de bois d'oeuvre et de bois d'industrie (hêtre et chêne sessile) ; le bois de chauffage est en général délivré aux habitants au titre de l'affouage.

L'enjeu social est local; la fonction écologique est ordinaire, du fait de l'absence de zones à statut particulier sur la forêt.

Bilan de l'aménagement précédent (1993-2012):

La forêt était traitée en conversion en futaie régulière feuillue.

Une surface de 9,25 ha classée en régénération reste à terminer (P.12 et 22r). Les semis et plants sont en général de bonne venue sauf dans la parcelle 22 où la réussite est inégale. La pression du gibier (chevreuil) a augmenté ces dernières années. Des récoltes de bois effectives conformes aux prévisions, une location de chasse en hausse et des travaux d'un montant inférieur ont permis d'atteindre un bilan financier de 41€/ha/an.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La gestion future consistera en :

- la poursuite de la **conversion en futaie régulière** engagée dans les régénérations en cours, les jeunes futaies feuillues et résineuses ainsi que dans les parcelles à chêne dominant
- l'introduction de la **conversion en futaie irrégulière** sur les stations de fertilité moyenne à faible, quand le hêtre est majoritaire ou bien représenté en tant qu'essence objectif, ou quand la structure des peuplements est très hétérogène
- le classement des parcelles 18 et 26, partiellement ruinées, en "hors sylviculture en évolution naturelle" (14,05 ha)

Le programme d'actions prévoit pour chaque ensemble de parcelles :

Conversion en FR :

1/ régénération entamée, à terminer d'ici 2022 (9,25 ha): coupes progressives; travaux de dégagements et/ou nettoiemnts

2/ amélioration de jeune futaie feuillue issue de l'aménagement précédent (28,36 ha): travaux de nettoiemnts et dépressages

3/ amélioration de jeune futaie résineuse (7,37 ha): pas d'intervention

4/ amélioration de futaie résineuse à petits bois (7,81 ha) avec des coupes d'éclaircie, à la rotation de 6 ans

5/ amélioration de TSF en conversion (81,71 ha) : coupes à rotation de 15 ans et mise en place de cloisonnements d'exploitation

Conversion en FIR :

1/ irrégulier à potentiel moyen (80,76 ha): coupes à rotation de 15 ans et travaux de dégagements de semis si besoin

2/ irrégulier extensif (17,92 ha): coupes à rotation de 20 ans, sans travaux.

Bilan prévisionnel

Dans ce nouvel aménagement, les récoltes baissent en volume (1,9 m³/ha/an au lieu de 2,7 m³/ha/an); la recette attendue diminue de façon encore plus sensible à cause de la proportion importante de bois moyens et de la morosité du marché. Les dépenses concernent essentiellement les dégagements de semis et nettoiemnts, auxquels s'ajoutent des travaux d'infrastructure importants; elles sont nettement supérieures à la période passée. Le bilan financier prévisionnel s'en trouve considérablement réduit, estimé à 16€/ha/an pour les 20 ans à venir.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NOIRON SUR SEINE
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	21 - Côte d'Or	
Communes de situation	Noiron sur Seine	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	321- Plateau bourguignon central	
Schéma régional d'aménagement de référence	Bourgogne	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2013	2032

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
FC Noiron sur Seine	F04653Y	248,11 74 ha	27/07/1993	1993	2012

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	248,11 74 ha
Surface retenue pour la gestion	248,12 ha
Surface boisée en début d'aménagement	247,23 ha
Surface en sylviculture de production	233,18 ha

COMMENTAIRES : sont classées hors surface boisée une concession pour cabane de chasse P.18 et une culture à gibier P.17 (cf.annexe 2-HSF 1 et 2); sont classées en plus hors sylviculture de production deux parcelles sans objectif de récolte de bois (P.18 et 26).
La contenance de la forêt était précédemment de 232,60 ha. Une demande d'application du régime forestier est en cours, pour une surface totale de 15,5195 ha (nouvelle parcelle forestière 34).

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	nul 15 ha	faible 186 ha	moyen 47 ha	fort	248 ha
biodiversité		ordinaire 248 ha	reconnu	fort	248 ha
paysage, accueil, eau potable		local 248 ha	reconnu	fort	248 ha
protection contre les risques naturels	nul 248 ha	faible	moyen	fort	248 ha

COMMENTAIRES : l'enjeu de production ligneuse est noté nul pour la partie de forêt classée hors sylviculture de production

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

Il n'existe pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	233 ha
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	248 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : l'état d'assiette des coupes doit permettre, dans la mesure du possible, de satisfaire les besoins des habitants en bois de chauffage

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	210 m	340 m

Groupes stationnels et stations			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
B1A (2220-1220 ⁺)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonation moyennement épaisse de plateau ou de versant ensoleillé calcaire	77,19 ha	31%
B1B (1130-1220 ⁻)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonation superficielle de plateau ou de versant mésotherme	109,42 ha	44%
B1C (1230-2230)	Hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonation épaisse de plateau ou de versant mésotherme	52,57 ha	21%
B1J (3200)	Chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon frais	8,05 ha	3%
TOTAL		247,23 ha	

COMMENTAIRES : stations déterminées sur surface boisée

Les codes " groupes stationnels " correspondent à ceux définis dans le SRA de Bourgogne et les codes " stations " à ceux du catalogue des Plateaux calcaires bourguignons (Jean-Claude RAMEAU et Edith CHOUFFOT - 1985).
 Les fertilités des groupes sont les suivantes: faible pour B1B, moyenne pour B1A et élevée pour B1C et B1J.
 Une proportion égale à 3/4 de la surface de la forêt se trouve sur stations de fertilité faible à moyenne, plutôt favorables au hêtre; une réserve doit toutefois être émise à propos de cette essence du fait du changement climatique en cours (cf. guide hêtre ONF 2008).

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne rouvre ou pédonculé	54%
Hêtre	29%
Autre feuillus	6%
Fruiter	1%
Epicéa commun	4%
Mélèze d'europe	2%
Pin sylvestre	4%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES : le chêne est très présent dans la forêt; les grands érables sont rares, les fruitiers plus fréquents.

Répartition des essences			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
P1-CHX	Peuplement à chêne	106,25 ha	43%
P1-HET	Peuplement à hêtre	47,89 ha	19%
P2-CHX-HET	Peuplement à chêne et hêtre	68,60 ha	28%
P1-P.S	Peuplement à pin sylvestre	7,37 ha	3%
P1-EPC	Peuplement à épicéa	5,47 ha	2%
P1-MEL	Peuplement à mélèze	2,34 ha	1%
P2-P.S-EPC	Peuplement à pin sylvestre et épicéa	2,20 ha	1%
P2-FRE-ERS	Peuplement à frêne et érable sycomore	0,26 ha	0%
PM-CHX	Peuplement mélangé à chêne	3,03 ha	1%
PM-HET	Peuplement mélangé à hêtre	3,82 ha	2%
	Non boisé	0,89 ha	0%
TOTAL		248,12 ha	

Répartition des structures			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
PB	Petits bois	1,94 ha	1%
BM/PB	Bois moyens et petits bois	84,32 ha	34%
BM	Bois moyens	56,00 ha	23%
BM/GB p	Bois moyens et gros bois, pauvre en perches	18,53 ha	7%
IRRBM p	Irrégulier à bois moyens, pauvre en perches	20,09 ha	8%
IRRBM r	Irrégulier à bois moyens, riche en perches	5,90 ha	2%
CPB	Clairié petit bois	5,80 ha	2%
CBM	Clairié bois moyens	3,71 ha	1%
TSF REG	TSF en cours de régénération	7,40 ha	3%
FR11	Jeune peuplement de hauteur inférieure à 12 m	35,73 ha	14%
FR2	Futaie de 40 à 60 ans	7,81 ha	3%
	Non boisé	0,89 ha	0%
TOTAL		248,12 ha	

Répartition du capital			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
1	$G < 7 \text{ m}^2/\text{ha}$	8,64 ha	3%
2	$7 \leq G \leq 12$	72,64 ha	29%
3	$12 < G \leq 17$	82,93 ha	33%
4	$17 < G \leq 22$	26,03 ha	10%
5	$22 < G \leq 30$	12,01 ha	5%
	Non décrit	45,87 ha	18%
TOTAL		248,12 ha	

COMMENTAIRES :

Le protocole utilisé pour les TSF est issu de la typologie Plateau Lorrain adaptée pour l'Aube et la Marne; il permet de connaître la structure prépondérante, l'essence dominante et le capital sur pied. Les futaies feuillues et résineuses sont définies par l'essence dominante et la hauteur ou l'âge selon les cas (cf. Base de Données Régénération).

En complément, l'inventaire pied à pied de la parcelle 12, en cours de régénération, a été réalisé (cf.annexe 10)

Le chêne est l'essence majoritaire; on trouve malgré tout 28% de peuplements mélangés chêne-hêtre

Les bois moyens dominent sur une grande partie de la forêt (75%)

Le capital sur pied est moyen sur 3/4 des parcelles décrites.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	134,50 ha	232,60 ha
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	98,68 ha	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	14,94 ha	
TOTAL	248,12 ha	

COMMENTAIRES : sont classées hors sylviculture, en plus des parties indiquées en 1.1, deux parcelles laissées en évolution naturelle

Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Chêne sessile	B1C	32,31 ha	13,9%	60	150
Hêtre	B1A	96,30 ha	41,3%	60	110
Hêtre	B1B	81,76 ha	35,1%	55	120
Hêtre	B1C	22,81 ha	9,8%	60	90
TOTAL		233,18 ha			

COMMENTAIRES : Les essences-objectif sont définies par UG entière, en référence au SRA.

Le hêtre est l'essence-objectif principale de la forêt, avec les réserves énoncées en 1.3. Le mélange des essences sera favorisé autant que possible, en particulier sur le groupe stationnel B1B, à sol superficiel.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	41,98 ha
Surface effectivement régénérée	28,36 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

COMMENTAIRES : l'écart entre ces deux surfaces s'explique par:

- l'abandon en 2008 de la plantation prévue dans la P.22, découlant de conditions stationnelles défavorables
- la mise en régénération de la parcelle 12, réalisée seulement en fin d'aménagement, du fait du faible diamètre des réserves

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	134,50 ha		
Surface d'équilibre (Se)	23,04		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	3,38		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	9,25		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	9,25		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0,00		
Surface à ouvrir (So)	0,00		
Surface à terminer (St)	9,25		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)	0,00		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,00		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	98,68 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	16 m ²		
Cible densité de perches à l'équilibre	30 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	16 m ²	15,8 m ²	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	3%	D
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	15 tiges	14 tiges	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	6 ha		

COMMENTAIRES : Sd = P.11 partie avec peuplement de BM/GB mélangé chêne/hêtre

Nous sommes dans le cas d'une forêt où $Se > Sv > Sd$. La contrainte de vieillissement est faible ainsi que la disponibilité de nouveaux peuplements à régénérer.

De plus, la commune ne souhaite pas engager de régénération dans de nouvelles parcelles pour des raisons financières; c'est pourquoi le nouveau groupe de régénération se limite à la surface à terminer.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Surface par groupe	
Code	Libellé									
REGFE	Régénération feuillue entamée, à terminer	12		7,40	7,40		7,40		9,25 ha	
		22	r	1,85	1,85		1,85			
AMEFJ	Amélioration de futaie feuillue jeune	2		7,17	7,17			Sans coupes	28,36 ha	
		14		6,39	6,39					
		21		6,95	6,95					
		27	j	7,85	7,85					
AMERJ	Amélioration de futaie résineuse jeune	34	x	7,37	7,37				7,37 ha	
AMERP	Amélioration de futaie résineuse, à petits bois	17	x	6,51	6,51			6 à 8 ans	7,81 ha	
		27	x	1,30	1,30					
AMETM	Amélioration de TSF en conversion, à bois moyen	3		6,56	6,56			15 ans	81,71 ha	
		5		5,96	5,96					
		9		7,59	7,59					
		10		7,67	7,67					
		11		6,26	6,26					
		16		8,07	8,07					
		19		6,61	6,61					
		20		7,79	7,79					
		22	a	4,48	4,48					
		23		6,02	6,02					
		25		6,55	6,55					
		34	a	8,15	8,15					
IRRM	Irrégulier à potentiel moyen	6		6,06	6,06			15 ans	80,76 ha	
		7		6,44	6,44					
		8		7,19	7,19					
		15		6,59	6,59					
		24		10,03	10,03					
		28		10,67	10,67					
		29		6,11	6,11					
		30		7,91	7,91					
		31		5,17	5,17					
		32		7,58	7,58					
		33		7,01	7,01					
IRRE	Irrégulier extensif	1		5,67	5,67			20 ans	17,92 ha	
		4		6,30	6,30					
		13		5,95	5,95					
HSNN	Hors sylviculture, en évolution naturelle	18	n	8,07	0,00			Sans coupes	8,07 ha	
		26		5,98	0,00					
HSYCY	Hors sylviculture à vocation cynégétique	17	e	0,65	0,00				0,65 ha	
HSY	Hors sylviculture	18	e	0,24	0,00				0,24 ha	
Totaux				248,12	233,18	0,00	9,25			

COMMENTAIRES : Pour une plus grande précision, dans le cas où plusieurs unités de gestion (UG) ont été définies au sein d'une même parcelle, les indices suivants ont été ajoutés au numéro, en fonction du classement :

a : amélioration (en conversion)

e : hors sylviculture (de façon générale)

j : amélioration futaie feuillue, jeunesse

n : hors sylviculture en évolution naturelle

r : régénération entamée, à terminer

x : amélioration de futaie résineuse

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale (ha)	Surface à parcourir (ha)	Type de peuplement	Type de coupe	Observations
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2014	12			REGFE	7,40	7,40	C HCH R 1	RS2	
2014	20			AMETM	7,79	7,79	C CHX M 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2014	22	r		REGFE	1,85	1,85	C CHX M 1	RS2	
2015	9			AMETM	7,59	7,59	C CHH M 2	ACT	
2015	11			AMETM	6,26	6,26	C CHH M 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2015	17	x		AMERP	6,51	6,51	F EPC P 2	E3	
2015	27	x		AMERP	1,30	1,30	F P.S P 2	E3	
2016	7			IRRM	6,44	6,44	I CHH I 1	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2016	8			IRRM	7,19	7,19	I CHH M 2	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2017	1			IRRE	5,67	5,67	I CHH M 1	AS	griffage brins de taillis sous houppiers et récolte chênes dépérissants; ouverture cloisonnement à prévoir
2017	34	a		AMETM	8,15	8,15	C HEM M 2	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2018	3			AMETM	6,56	6,56	C CHX I 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2018	12			REGFE	7,40	7,40	C HCH R 1	RS3	
2018	22	r		REGFE	1,85	1,85	C HCH R 2	RD	
2019	13			IRRE	5,95	5,95	I CHH M 1	AS	griffage brins de taillis sous houppiers et récolte chênes dépérissants; ouverture cloisonnement à prévoir
2019	19			AMETM	6,61	6,61	C CHX M 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2019	29			IRRM	6,11	6,11	I CHH M 2	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2021	16			AMETM	8,07	8,07	C CHM M 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2021	17	x		AMERP	6,51	6,51	F EPC P 2	E4	
2021	23			AMETM	6,02	6,02	C CHH M 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2022	10			AMETM	7,67	7,67	C CHX I 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2022	12			REGFE	7,40	7,40	C HCH R 1	RD	
2023	5			AMETM	5,96	5,96	C CHX M 1	ACT	ouverture cloisonnement à prévoir
2023	6			IRRM	6,06	6,06	I CHH M 1	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2023	27	x		AMERP	1,30	1,30	F P.S P 2	E4	
2024	4			IRRE	6,30	6,30	I CHH M 1	AS	griffage brins de taillis sous houppiers et récolte chênes dépérissants; ouverture cloisonnement à prévoir
2024	15			IRRM	6,59	6,59	I CHH M 1	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2024	24			IRRM	10,03	10,03	I CHH M 1	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2026	32			IRRM	7,58	7,58	I CHH M 2	IRR	
2026	33			IRRM	7,01	7,01	I CHH M 1	IRR	
2027	17	x		AMERP	6,51	6,51	F EPC P 2	E5	
2027	30			IRRM	7,91	7,91	I CHH M 2	IRR	
2027	31			IRRM	5,17	5,17	I CHH M 1	IRR	
2028	25			AMETM	6,55	6,55	C CHX M 1	ACT	
2028	28			IRRM	10,67	10,67	I CHH M 2	IRR	ouverture cloisonnement à prévoir
2029	20			AMETM	7,79	7,79	C CHX M 1	ACT	
2029	22	a		AMETM	4,48	4,48	C HCH R 2	ACT	recrutement de petits bois de feuillus précieux et divers
2030	9			AMETM	7,59	7,59	C CHH M 2	ACT	
2030	11			AMETM	6,26	6,26	C CHH M 1	ACT	
2031	7			IRRM	6,44	6,44	I CHH I 1	IRR	
2031	8			IRRM	7,19	7,19	I CHH M 2	IRR	
2031	27	x		AMERP	1,30	1,30	F P.S P 2	E5	
2031	34	a		AMETM	8,15	8,15	C HEM M 2	ACT	

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Présence de tertres	P.3-5-15-16	Eviter d'endommager ces zones de vestiges lors des exploitations forestières (débardage en particulier); cf. recommandations des services de la DRAC.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	720 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	8 760 m ³

COMMENTAIRES concernant les règles de culture :

Dans les groupes AMETM, IRRM et IRRE, un cloisonnement d'exploitation sera systématiquement implanté tous les 25 à 30m en moyenne avec pour double objectif :

- de permettre une exploitation de qualité respectant les tiges d'avenir et les sols ;
- de faciliter l'accès ultérieur pour les travaux et le suivi.

Dans le groupe de conversion en futaie irrégulière, le martelage sera pratiqué de la façon suivante :

Pour les gaules et petit bois : leur houppier sera desserré progressivement, en éliminant les brins les concurrençant directement, mais en laissant des brins en protection pour maintenir une pression d'élagage. Un produit de futaie ne sera enlevé à leur profit que si sa bille de pied n'est pas de qualité et qu'il n'a pas une bonne croissance.

Pour les bois moyens, gros bois : les arbres des essences en station présentant une bille de pied de qualité sont considérés comme prioritaires et objectifs. On veillera à conserver des brins de protection de la bille de pied à condition qu'il ne soient pas frotteurs. Le houppier recherché sera celui de la croissance libre.

Pour le taillis : il joue un rôle essentiel dans l'éducation des jeunes tiges et la protection des produits de qualité. On le travaillera comme vu ci-dessus mais aussi systématiquement par prélèvement des 1 à 2 plus grosses tiges par cépées pour apporter de la lumière au sol. On éliminera systématiquement les brins de taillis montant dans les houppiers des futaies.

Dans les parcelles où le taillis est important, la première intervention, en dehors de l'ouverture des chemins de vidange, consistera principalement en une éclaircie de taillis ; le prélèvement dans la futaie sera limité aux arbres dépérissants et/ou aux petites futaies de qualité médiocre.

En irrégulier extensif (IRRE), le martelage consistera en un furetage du taillis et une coupe sanitaire stricte dans les futaies de chênes dépérissantes.

Partout, on privilégiera le mélange des essences et le développement des essences très minoritaires (fruitiers essentiellement).

Compte tenu du faible prélèvement pressenti en bois d'œuvre, un regroupement de plusieurs parcelles par année a souvent été effectué afin de faciliter la commercialisation des bois.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
1HET2 puis 5HET1	Régénération naturelle de hêtre et entretien	12-14p-22r-27	20,10	P.22: reprise de régénération après diagnostic sylvicole	58 068 €	I-E
3HET3 puis 5HET1	Plantation de hêtre (dernier dégagement) et entretien	14p-21	10,34		15 097 €	I-E
5HET1	Amélioration hêtre issu de RN	2	7,17		7 536 €	E
	Cloisonnement d'exploitation	1-3 à 8-10-11-13-15-16-19-20-23-24-28-29-34a	134,10		6 705 €	I
	Dégagements de semis	6 à 8-29	25,80		2 580 €	I
Total					89 986 €	
soit annuellement					4 499 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : Les travaux de dégagements de semis en irrégulier seront effectués si besoin, après visite préalable des parcelles par l'agent patrimonial, à mi-rotation, soit 7 à 8 ans après la première coupe.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{te}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Création route empierrée	Voie Rudma	950		17 385 €	I
Création place de dépôt/retournement		1		3 120 €	I
Frais d'expert				2 461 €	
Total				22 966 €	
soit annuellement				1 148 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : La réalisation des travaux étant prévue en 2013/2014, le montant indiqué correspond à l'estimation faite pour la demande de subvention.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Fourniture et mise en place de plaques de parcellaire	Forêt	160		800 €	E
Total				800 €	
soit annuellement				40 €/an	

* Investissement ou Entretien

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0,00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0,00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0,00 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0,00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,00 ha

COMMENTAIRES : aucun peuplement de la forêt ne répond aux critères de choix des îlots de vieux bois.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES : il s'agit ici de formaliser des préconisations dont certaines sont déjà mises en œuvre dans la sylviculture pratiquée couramment.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000